

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les sujets suivants :

► **Vote du Budget primitif 2017 :**

1°) budget général, qui s'équilibre à 359 180€ en section de fonctionnement (564 681,36€ après reprise de l'excédent 2016) et à 828 520,82€ en section d'investissement, comprenant les opérations suivantes :

- * 22 381€ de participation aux goudronnages 2017
- * 13 635€ pour acquisition de matériel : cuve mazout, benne à sel, radar pédagogique, chaudière à réparer
- * 10 000€ de travaux sur les chemins ruraux
- * 41 000€ pour le city-stade, avec subvention de 13600€ de la Région
- * 194 280€ pour l'extension/aménagement du cimetière des Moulins, avec subvention de 32330€ de l'Etat (DETR)
- * 8 100€ pour le portail et l'auvent du hangar communal
- * 2 500€ pour la réfection des marquages au sol dans le bourg des Moulins
- * 11 125€ pour l'aménagement du carrefour D.31 (subvention touchée de 5561€)
- * 31 333€ pour la 10e tranche de travaux dans l'église du Vieux Cherier, avec 11097€ (+subvention touchée de 7180€)
- * 15 000€ pour travaux d'accès aux bâtiments publics
- * 54 000€ pour construction d'un nouveau garage/atelier communal (financé par l'indemnité de l'assurance)
- * 168 216€ pour l'aménagement d'un logement derrière la mairie (subventions à recevoir + emprunt pour compléter)
- * 7 384€ pour l'extension du réseau électrique/télécom à Crezoilles

2°) budget assainissement, qui s'équilibre à 10 103€ en fonctionnement et 74 983€ en investissement en prévision des gros travaux de réhabilitation à réaliser prochainement (étude en cours). En prévision des ces travaux qui pourraient atteindre 5 à 600 000€, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance d'assainissement, dont les tarifs n'ont pas été revus depuis 2011 et de les porter à : 23€ (au lieu de 20€) d'abonnement par foyer et par an et à 0,90€ (au lieu de 0,70€) par m3 d'eau consommée. Cette augmentation se traduira par une réévaluation de 17,60€ en moyenne par an pour les 114 foyers desservis par l'assainissement public.

Ces deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

► **Vote du taux des impôts locaux :** le taux des impôts revenant à la commune sont maintenus à 9,72% pour la taxe d'habitation, 5,75% pour la taxe foncière/bâti, 21,68% pour la taxe foncière/non bâti et 15,20% pour la contribution foncière des entreprises ; en effet, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter cette pression car le produit total 2017 augmentera de 1,28 % du fait de la réévaluation des bases taxables par l'administration fiscale. Les impôts locaux représentent une recette de 84568€, + 7520€ versés par l'Etat en compensation des exonérations qu'il a instituées.

► **Vote des subventions 2017 :** le conseil municipal attribue cette année 150€ à l'ADMR pour l'acquisition d'un véhicule, 150€ au Relais Transport d'Urfé, 100€ à l'AFSEP et 150€ à l'ADAPEI.

► **Personnel :** en vue de l'embauche de M. Pascal Lemaire en juin prochain, le conseil municipal crée un 2e poste d'agent technique à plein temps avec attribution de la N.B.I., et soumet la modification du tableau des effectifs au comité technique paritaire départemental.

► **Voirie communale 2017 :** un reliquat de crédits des années précédentes permettant d'ajouter des travaux subventionnables pour les communes qui en ont besoin, le conseil municipal retient un fonds de concours de 20 000€ et demande des devis sur plusieurs voies urgentes (le choix des travaux se fera plus tard sur devis).

► **Travaux d'accessibilité à l'école :** pour permettre l'accès aux personnes handicapées, des travaux sont nécessaires pour agrandir les sanitaires de la classe maternelle et revoir la distribution des pièces ; ces aménagements (plâtrerie, plomberie, électricité, menuiserie) sont limités et pourront être réalisés avant la rentrée de septembre.

► **Indexation de l'indemnité des élus** sur l'indice terminal de la fonction publique pour suivre l'évolution de cet indice.

► **Vitesse dans les bourg :** pour compléter les dispositifs mis en place pour ralentir les véhicules dans la traversée du bourg des Moulins, le conseil municipal décide de faire l'essai d'un radar pédagogique avec affichage de la vitesse en entrée basse du bourg. (coût promotionnel actuel : 2275€ TTC)

Pour ce qui concerne le Vieux Cherier, le panneau "zone 30" va être remplacé ; si les véhicules continuent à traverser ce bourg trop vite, un ralentisseur pourra être envisagé, mais avec tous les inconvénients que cela comporterait pour les riverains.

► **Bureau de vote :** établissement du planning pour les scrutins des 23 avril et 7 mai, de 8H à 19H.

Questions diverses : réparation d'une chaudière fuel, consultation des entreprises pour le nouvel atelier, organisation du montage du city-stade : forage des trous samedi 8 avril, appel aux parents d'élèves pour le montage le samedi 15.